

Conseil syndical du 12 juin 2007

Etaient présents

✕ Conseillers qui ont 1 voix : Jean-Luc MASSON, Maurice SAMBAIN, Hervé SCHIAVETTI, Régis GATTI, Jean MULNET.

Secrétaire de séance : Michel PECOUT en l'absence de Serge PORTAL.

✕ Conseiller qui ont 2 voix : Rolland ROCHE, Charles FABRE, Jean-Louis VILLERMY, Jack SAUTEL, Max GILLES, Michel PECOUT, Guy FRUSTIER, Yves FAVERJON (suppléant), Michel MOUCADEAU (dont une en tant que suppléant de Jean-Louis ICHARTEL), Roger DI CONSTANZO (suppléant), René DAMOUR (suppléant).

Avaient donné pouvoir : Jean-Louis ICHARTEL , Yves PICARDA (double délégation), Serge PORTAL, Roland CHASSAIN (double délégation).

Etaient absents : Jean BRUN, Patrice VULPIAN, Félix PELISSIER, Gérard JOUVE, Michel FENARD, Pierre SANTOIRE, Christian CROUVOISIER, Jean-Hilaire SEVEYRAC, Marie-Rose ROUX, Robert DEL TESTA, Gérard VOULAND, Gilbert TATON, Bernard REYNES, Jacques DEMARLE, Jean-Pierre PASCAL, Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

Etaient également présents : Jean-Louis OLLIVIER



N° 2007.017 Projet de site Internet du Syndicat mixte du Pays d'Arles

Rapporteur : Gérard Jouve

Vu le nouveau code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006,

Le contexte

L'association du Pays d'Arles s'est dotée d'un site Internet (pays-arles.org-net-fr) en 2000 qui, faute de moyens techniques, n'a pas été actualisé et exploité comme un véritable outil de communication.

Le Pays d'Arles, désormais structuré en Syndicat mixte et engagé dans des projets de territoire, doit nécessairement mettre en place des outils de communication solides.

L'actualisation et l'utilisation d'outils numériques semblent indéniables au regard des projets d'équipement et de valorisation des TIC dans lesquels le Syndicat mixte s'est investi.

La restructuration du site Internet actuel, grâce à une nouvelle Charte graphique et au modelage de la structure, permettra au Syndicat mixte, ainsi qu'à son Conseil de Développement, de communiquer largement avec la population dans sa diversité et de travailler sur les projets grâce au réseau interne.



Le projet et les objectifs visés

1. En terme de lisibilité pour le Pays
 - Informer les citoyens dans leur diversité (citoyens, professionnels, associations...) du rôle et des missions d'un Pays et de son Conseil de Développement.
 - Mettre à disposition des citoyens et des partenaires des documents officiels (arrêté de création, délibérations, procès verbaux...) et d'avancement du projet,
2. En terme de concertation et d'échange
 - Permettre à la population de s'associer à la réflexion du Conseil de Développement, grâce à un espace réservé à cet effet.
 - Apporter des informations, en temps réel, sur les projets en cours et faire le lien avec d'autres sites (dont celui mis en place par le groupement «PROSCOT» durant l'élaboration du SCOT, ceux des EPCI et PNR...)
 - Permettre aux citoyens de s'exprimer sur des sujets propres au développement du territoire et d'être associés à une concertation au quotidien.
 - Permettre aux acteurs institutionnels du Pays d'Arles, aux élus et aux techniciens de travailler ensemble par l'intermédiaire d'un accès intranet réservé, par un accès code pour les membres identifiés.
3. En terme de valorisation du territoire et de ses ressources
 - Valoriser l'image du territoire en termes touristique, culturel par la mise à disposition d'informations sur les manifestations du territoire.
 - Proposer divers services et renseignements dans des domaines tels que l'insertion et le développement économique, l'aménagement du territoire... (notamment grâce à la future Plateforme de ressources en ligne, projet déposé dans le cadre de «Territoires Numériques 2»)

Afin de répondre à l'ensemble de ces besoins, le Syndicat mixte lance un marché, par voie de procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics, afin de retenir un prestataire susceptible de répondre à ces attentes formalisées dans un cahier des charges :

- la transmission des savoir-faire techniques et rédactionnels de conception du site à l'équipe technique du Pays pour le choix des rubriques et onglets, la rédaction du texte, les photos et animations à prévoir...
- la transformation du site actuel selon la Charte graphique redéfinie avec les élus du Syndicat mixte du Pays d'Arles,
- la mise en œuvre de techniques pour animer le site après sa conception et l'actualiser en temps réel via des liens RSS (Really Simple Syndication).

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1 – DECIDER** du lancement d'un marché à procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des marchés publics,
- 2 – AUTORISER** le lancement d'une consultation pour la restructuration du site Internet du Pays d'Arles,
- 3 – SOLLICITER ET ACCEPTER** les subventions relatives au projet,
- 4 – AUTORISER** le Président à signer tout acte y afférent,

5 - PRÉCISER que les crédits destinés au financement des dépenses liées à ce projet sont inscrits au budget 2007.

6 - SUIVRE l'élaboration du projet au travers de la commission «Patrimoine, culture et valorisation du territoire»

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Schiavetti'.